

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

1933
N° 4721-32

Le Ministre de l'Éducation nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments naturels et des Sites dans sa séance du 14 Octobre 1932;

Vu l'adhésion en date du 19 juillet 1933 donnée par:

MM. Lafaye Amédée, industriel à Vichy
Bouchet Jacques, demeurant à la Colombeyre
Gatiniol Baptiste,
Simon Pierre, demeurant à Chantery
Brun Pierre, d°
Coudert Joseph, d°
Gatiniol Guillaume dit Michel, demeurant à Chantery
Barrier Barthélémy, demeurant à Vebret (Cantal)
Mme Veuve Teyssandier, demeurant à Paris, 5 rue Vineuse

A R R Ê T É :

Article premier

Les orgues ~~basil~~iques de BORT (Corrèze) inscrites au plan cadastral, section D, de la commune de Bort-les-Orgues sous les N° suivants:

| | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| n ^{os} - 38-39-54 | appartenant à M. Lafaye Amédée |
| " 37-40-42-44-52 55-56-57-58 | " à M. Bouchet Jacques |
| " 59-73-74 | " à M. Gatiniol Baptiste |
| " 70-71-77-78-102-103 | " à M. Simon Pierre |
| " 66-67-68-69 | " à M. Delit Jean |
| " 92 | " à M. Brun Pierre |
| " 48-51-54-55-56-103 | " à M. Coudert Joseph |
| " 1. | " à M. Gatiniol Guillaume dit Michel |

n^{os} - 110-111 appartenant à M. Barrier Barthélémy
" 79-90-91-94 " à Mme veuve Teyssandier
" 60 " par indivis à MM. Bouchet
Jean et Brun Pierre

sont classées parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Corrèze, au maire de Bort-les-Orgues et à MM. Lafaye Aimée, Bouchet Jacques, Gatiniol Baptiste, Simon Pierre, Delit Jean, Brun Pierre, Coudert Joseph, Gatiniol Guillaume dit Michel, Barrier Barthélémy et Mme veuve Teyssandier qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

Cet arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé./.

Paris, le 25 SEP 1933

